

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2013

Sont présents : Mr. : Thierry MISSAIRE, Bourgmestre-Président ;
Mme & Mrs. : Jérôme de NEUVILLE, Valérie LEBURTON, André LAHAYE et Bernard BONNECHERE, Echevins ;
Mmes & Mrs. : René SEUTIN -Président du CPAS, Benoît BUSTIN, Hélène PENDEVILLE, Dominique LIBIOUL, Jean-Marie HEYNE, Yvonne PIRARD, Marcel RENQUIN, Rose-Marie GELAESEN, Fabrice SCIORRE, Luc LHOEST et Léa GAUNE, Conseillers communaux ;
Mr. : Christian VANDERBEMDEN, Directeur général.

Est absente excusée : Mme Liliane GELAESEN, Conseillère communale.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Il est donné lecture des points votés en séance du 13 août 2013.

Ce procès-verbal est déposé sur le bureau du Conseil depuis 19h.30 où tout membre peut le consulter. Si au cours de la présente séance aucune réclamation n'est déposée quant aux textes de cette séance du 13 août 2013, le procès-verbal sera adopté.

2. FONDS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES 2013-2016 – APPROBATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avant-projet de décret modifiant les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage au profit des communes, tel qu'approuvé par le Gouvernement wallon en séance du 02 mai 2013 ;

Vu la circulaire du 06 juin 2013 du Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville de la Région Wallonne relative à l'élaboration du premier plan d'investissement communal ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'arrêter le plan d'investissement communal, dont l'enveloppe attribuée à notre Commune est de l'ordre de 234.689,00.-Euro pour les années 2013 à 2016 ;

Vu les fiches descriptives d'investissement du dossier à inscrire dans le cadre du plan d'investissement ;

Sur proposition du Collège communal ; A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1.- Le plan d'investissement communal pour les années 2013 à 2016 est approuvé comme suit :

	<u>Total</u>	<u>Subsides</u>	<u>Commune</u>
<u>Année 2013</u>			
Néant			
<u>Année 2014</u>			
1. Egouttage et amélioration de l'Avenue Maurice Delmotte :			
- travaux de voirie :	640.392,50	SPW 234.689,00	405.703,50
- égouttage prioritaire :	191.000,00	SPGE 191.000,00	0,00
<u>Années 2015 à 2016</u>			
Néant			

Article 2.- Les subventions telles que prévues par l'avant-projet de décret modifiant les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage au profit des Communes sont

sollicitées auprès de l'Exécutif de la Région Wallonne et portent sur un montant estimé de l'ordre de 234.689,00.-€.

Article 3.- Dans le cadre des travaux d'égouttage prioritaires, la participation financière de la Commune représente 21% du montant des travaux hors TVA pris en charge par la SPGE. Elle est établie par la souscription de parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l'O.A.A. (A.I.D.E.)

3. ETABLISSEMENT D'UNE LETTRE DE MISSION POUR LA DIRECTION DE L'ECOLE FONDAMENTALE MIXTE COMMUNALE DE REMICOURT.

Le Conseil communal,

Vu les articles 24, 41 et 162, 2° de la Constitution garantissant la gestion des intérêts exclusivement communaux en ce compris l'enseignement communal ;

Vu le décret du 02 février 2007 en son livre I - deuxième division, relatif au statut des Directeurs(trices) ;

Considérant les articles 30 à 32 dudit décret relatifs à l'élaboration de la lettre de mission ;

Considérant l'avis de la COPALOC en date du 3 septembre 2013 ;

Considérant l'avis du Directeur stagiaire de l'Ecole fondamentale mixte communale de Remicourt ;

Vu l'article L1122-30 du C.D.L.D. ;

Par ces motifs ; A l'unanimité,

Etablit la lettre de mission telle qu'annexée à la présente délibération.

Transmet cette lettre de mission à Monsieur Christian LANDRIN, Directeur stagiaire de l'Ecole fondamentale mixte communale de Remicourt.

4. ARTICLE 7 du CWATUPE – COMMISSION CONSULTATIVE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE – INSTITUTION DE LA COMMISSION ET APPEL PUBLIC – DESIGNATION DU PRESIDENT, DES MEMBRES EFFECTIFS ET SUPPLEANTS.

Le Conseil communal,

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie notamment en son article 7 relatif à l'aménagement des C.C.A.T.M. ;

Vu le décret du 18 juillet 2002 modifiant le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) ;

Vu les décrets des 1^{er} avril 2004, 3 février 2005, 27 octobre 2005, 23 février 2006, 1^{er} juin 2006 et 15 février 2007 modifiant les règles relatives aux C.C.A.T.M. ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de la mobilité ;

Vu la délibération du dit Conseil communal en date du 14 mai 2013 instituant la C.C.A.T.M. ;

Vu la délibération du Collège communal initiant l'appel public destiné aux candidats ;

Considérant les candidatures reçues en date du 6 août 2013, date butoir de l'appel public, telles que décrites ci-dessous :

CANDIDATURES CCATM			PROFESSION
NOM	PRENOMS	ADRESSE	
PIRON	MICHEL	RUE CHAMBRIE 2	OUVRIER TECHNICIEN
MOSSOUX	MANON	RUE DE BOVENISTIER 50	ETUDIANTE
GIELEN	ROMAIN	RUE DU PRESBYTERE 8	RESPONSABLE AGENCE LOXAM
PAPY	MARIE LOUISE	RUE DE FEXHE 21	ENSEIGNANTE
JOASSIN	JEAN LAMBERT	RUE DE LA RESISTANCE 30	GEOMETRE INDEPENDANT
WILLEMS	DESIRE	RUE MALADRIE 31	EMPLOYE
ETIENNE	RENE LUC	RUE AU MOULIN 16	ADMINISTRATEUR DE SOCIETE
FAUCHET	JOCELYNE	RUE DE MOMALLE 11	ARCHITECTE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
LOUIS	FREDERIC	RUE NOUVELLE PERCEE 18	OUVRIER MAINTENANCE
BONNECHERE	PIERRE	RUE HAUT VINAVE 18	RETRAITE
PERON	GINO	RUE DE FEXHE 21	Ouvrier technicien
RIGO	NICOLAS	RUE MODESTE RIGO 22	CHARGE DE PROJET UNIF. BXL
LA MARCHE	CATHERINE	RUE MODESTE RIGO 22	FONCTIONNAIRE
HUBERT	SABINE	RUE DE LA RESISTANCE 50	INFIRMIERE
VELTYEN	CHRISTELLE	RUE MALADRIE 23	SECRETAIRE DIRECTION
MILISSEN	LUCIEN	PLACE ROI ALBERT 5	RETRAITE
PIROTTE	MARIE CLAIRE	RUE HAUTE 13	DIRECTRICE ECOLE
FERON	GEOFFROY	RUE BASSE VOIE 20	DIRECTEUR PRODUCTION
DE SMET	FABIAN	RUE JULES MELOTTE 25	INGENIEUR CIVIL ARCHITECTE URBANISTE
BASIAUX	ANNE	RUE JULES MELOTTE 25	INGENIEUR CIVIL ARCHITECTE URBANISTE
DEPAS	LAMBERT	RUE HAUT VINAVE 7	AGRICULTEUR
ANDRE	CATHERINE	RUE DE L'YERNE	EDUCATRICE
LEBOUTTE	REMY	RUE NEUVE 6	INDEPENDANT
BADA	CLEMENT	RUE PISSOULE 39	CADRE SECTEUR PRIVE
DEVADDER	CHRISTOPHE	RUE DE HODEIGE 44	AGRICULTEUR
MEUNIER	GILLES	RUE DE LA RESISTANCE 146	ENSEIGNANTE

Considérant qu'il convient d'obtenir une répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire de la Commune, une représentativité des intérêts économiques, sociaux, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi qu'une représentation de la pyramide des âges spécifique à la Commune ;

Attendu que la C.C.A.T.M. se compose de 12 membres et un Président dans les communes de moins de 20.000 habitants ;

Par ces motifs ;

A l'unanimité ;

Sur proposition du Collège communal ;

MARQUE SON ACCORD sur la liste établie par le Collège communal en fonction d'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire de la Commune (géographique, économique, sociale, environnementale, patrimoniale et pyramide des âges) et **DESIGNE**,

Comme Président :

1. Madame FAUCHET Jocelyne

Comme membres effectifs :

1. Monsieur JOASSIN Jean-Lambert

2. Monsieur FERON Geoffroy

3. Monsieur LEBOUTTE Rémy

4. Monsieur DEPAS Lambert

5. Monsieur BONNECHERE Pierre

6. Monsieur RIGO Nicolas

7. Monsieur PIRON Michel

8. Monsieur LOUIS Frédéric

9. Madame PIROTTE Marie-Claire

Comme candidats 1^{er} suppléants :

1. Monsieur DE SMET Fabian

2. Monsieur PERON Gino

3. Monsieur BADA Clément
4. Monsieur DEVADDER Christophe
5. Monsieur MILISSEN Lucien
6. Monsieur MEUNIER Gilles
7. Madame MOSSOUX Manon
8. Monsieur GIELEN Romain
9. Madame HUBERT Sabine

Comme candidats 2^{ème} suppléants :

1. Monsieur ETIENNE René-Luc
2. Madame LAMARCHE Catherine
3. Madame BASIAUX Anne
4. Madame ANDRE Catherine
5. Monsieur WILLEMS Désiré
6. Madame VELTYEN Christelle
7. Madame PAPY Marie-Louise

Comme membres représentant le Conseil communal :

Pour la liste EC :

1. Monsieur BONNECHERE Bernard
2. Monsieur BUSTIN Benoît

Suppléants :

1. Madame PENDEVILLE Hélène
2. Monsieur LAHAYE André

Pour la liste PS :

1. Monsieur HEYNE Jean-Marie

Suppléant :

1. Madame GELAESEN Liliane

5. C.P.A.S. – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1 (SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) - EXERCICE 2013.

Le Conseil communal,

Sur rapport de Monsieur le Président du CPAS, lequel expose le contenu des modifications apportées au budget du C.P.A.S. (Exercice 2013) et arrêtées par celui-ci en séance du 22.08.2013 ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications budgétaires du C.P.A.S. qui se clôturent comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

Service ordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial / M.B. précédente	794.609,51	794.609,51	0,00
Augmentation	26.454,89	28.459,63	- 2.004,74
Diminution	23.069,68	25.074,42	2.004,74
Résultat	797.994,72	797.994,72	

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Service ordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial / M.B. précédente	70.284,25	21.000,00	49.284,25
Augmentation	10.500,00		10.500,00
Diminution			
Résultat	80.784,25	21.000,00	59.784,25

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,
